

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEGESCH STRIP

Date d'impression: 18.12.2017

numéro d'identification: R102-FR-01

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

DEGESCH STRIP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produits phytopharmaceutiques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Detia Freyberg GmbH
Rue: Dr.-Werner-Freyberg-Straße 11
Lieu: D-69514 Laudenbach
Téléphone: +49-6201-708-0
e-mail: sicherheitsdatenblaetter@Detia-Freyberg.de
Téléfax: +49-6201-708-427

1.4. Numéro d'appel d'urgence: number ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59

Information supplémentaire

Autorisation n°: 9500326

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Substance ou mélange qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables: Water-react. 1

Toxicité aiguë: Acute Tox. 1

Toxicité aiguë: Acute Tox. 2

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1

Mentions de danger:

Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.

Mortel en cas d'ingestion.

Mortel par inhalation.

Toxique par contact cutané.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

développée avec l'humidité, la phosphine gazeuse

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
H300 Mortel en cas d'ingestion.
H330 Mortel par inhalation.
H311 Toxique par contact cutané.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEGESCH STRIP

Date d'impression: 18.12.2017

numéro d'identification: R102-FR-01

Page 2 de 10

Conseils de prudence

P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser CO ₂ , sable, poudre d'extinction pour l'extinction.
P402+P404	Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.
P321	Traitement spécifique (voir Description des premiers secours sur cette étiquette).
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P234	Conservé uniquement dans le récipient d'origine.
P232	Protéger de l'humidité.
P223	Éviter tout contact avec l'eau.
P501	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
P405	Garder sous clé.
P335	Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH029	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
EUH032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Autres dangers

Matières ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables: phosphine développée avec l'humidité, la phosphine gazeuse

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
12057-74-8	phosphure de magnésium; diphosphure de trimagnésium			56 %
	235-023-7	015-005-00-3		
	Water-react. 1, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 100); H260 H300 H311 H330 H400 EUH029 EUH032			
7803-51-2	phosphine			- %
	232-260-8	015-181-00-1		
	Flam. Gas 1, Acute Tox. 2, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1; H220 H330 H314 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Appeler immédiatement un médecin. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.

Après inhalation

En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin. Symptômes: Vomissement, Maux de tête, Troubles respiratoires, Vertiges. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEGESCH STRIP

Date d'impression: 18.12.2017

numéro d'identification: R102-FR-01

Page 3 de 10

confortablement respirer. Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. Appeler immédiatement un médecin. Disposer de méthylprednisolon (doit être administré par un médecin) et des produits pour traitement acut selon l'exposition aux gaz brûlés (par exemple du beclométason en vaporisateur, du dexaméthason en vaporisateur).

Après contact avec la peau

Brosser la poudre résiduelle et seulement après avoir lavé avec de l'eau. Changer les vêtements imprégnés. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

Enlever les résidus du produit avec du coton non-ductueux; rincer avec beaucoup d'eau et mettre des gouttes de collyres liquides, lorsque toute trace de poudre résiduelle a disparu.

Après ingestion

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, vertiges, difficulté à respirer l'anxiété et les nausées

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Disposer de méthylprednisolon (doit être administré par un médecin) et des produits pour traitement acut selon l'exposition aux gaz brûlés (par exemple du beclométason en vaporisateur, du dexaméthason en vaporisateur). En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Premiers secours: Méthylprednisolon, Ventolair®

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO₂).; Sable; Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Risque d'autoinflammation.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Ne jamais rajouter d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Danger d'explosion. Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Colmater les bouches de canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir à l'état sec avec précaution. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas rincer à l'eau ou aux

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEGESCH STRIP

Date d'impression: 18.12.2017

numéro d'identification: R102-FR-01

Page 4 de 10

produits nettoyants aqueux. Envoyer dans des récipients appropriés pour l'élimination. Eviter la formation de poussière. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec eau. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter la formation de poussière.

Préventions des incendies et explosion

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart de: Eau. Acide

Information supplémentaire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Tenir à l'écart de: Eau, Acide

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de acides. Tenir à l'écart de: Eau.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Acide. Eau

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytopharmaceutiques

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
7803-51-2	Hydrogène phosphoré	0,1	0,14		VME (8 h)	
		0,2	0,28		VLE (15 min)	

Conseils supplémentaires

Seuil de l'odeur de phosphore d'hydrogène: 0,02 demander jusqu'à 3 ppm selon la sensibilité TRGS 402e

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEGESCH STRIP

Date d'impression: 18.12.2017

numéro d'identification: R102-FR-01

Page 5 de 10

protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection à la norme EN 166:2001

Protection des mains

gants de protection appropriés. ZBNitril et Gants de latex (NQA 1,5) testés en fonction de l'UE-374-3-2 et EU374

Protection de la peau

des vêtements protecteurs appropriés selon BGR 189 (HGB: «Règles pour l'utilisation de vêtements de protection»)

Protection respiratoire

Respirateur en conformité avec la norme DIN EN 141, type B, de couleur grise

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir la section 6 et 7

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide. développée avec l'humidité, la phosphine gazeuse
Couleur:	gris.papier:orange
Odeur:	d'ail

Testé selon la méthode

pH-Valeur: -

Modification d'état

Point de fusion: > 500(Phosphine) °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Test non nécessaire.

Point de sublimation: Test non nécessaire.

Point de ramollissement: Aucune donnée disponible

Point d'écoulement: Aucune donnée disponible

Point d'éclair: Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide: Aucune donnée disponible

gaz: Aucune donnée disponible

Dangers d'explosion

Cette information n'est pas disponible.

Limite inférieure d'explosivité: 1,8

Limite supérieure d'explosivité: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation: Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité

solide: Aucune donnée disponible

gaz: Aucune donnée disponible

Pression de vapeur: 34,6 hPa
(à 20 °C)

Densité: 1,47 (Phosphine) g/cm³

Hydrosolubilité: Test non nécessaire.

Viscosité dynamique: non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEGESCH STRIP

Date d'impression: 18.12.2017

numéro d'identification: R102-FR-01

Page 6 de 10

Viscosité cinématique:	non applicable
Durée d'écoulement:	non applicable
Densité de vapeur:	non applicable
Taux d'évaporation:	non applicable
Test de séparation de solvant:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques et extrêmement inflammables. Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

10.2. Stabilité chimique

Manipuler sous gaz inerte. Protéger de l'humidité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

réagit avec l'humidité atmosphérique pour former de phosphine hautement toxiques. le développement incontrôlé du phosphure d'hydrogène peut provoquer des incendies. Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

10.4. Conditions à éviter

voir point 7

10.5. Matières incompatibles

Protéger de l'humidité. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit. Tenir à l'écart de: L'eau et les acides. Tenir/stocker à l'écart des matières combustibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le phosphure d'hydrogène, le pentoxyde de phosphore, l'acide phosphorique, voir également la section 5.3

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Très toxique. Toxicité aiguë, par voie orale. Toxicité aiguë, par inhalation. Toxicité aiguë, dermique.

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
12057-74-8	phosphure de magnésium; diphosphure de trimagnésium			
	par voie orale	ATE 5 mg/kg		
	dermique	ATE 300 mg/kg		
	par inhalation vapeur	ATE 0,05 mg/l		
7803-51-2	par inhalation aérosol	ATE 0,005 mg/l		
	phosphine			
	par inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE 0,05 mg/l		

Irritation et corrosivité

Préparation non contrôlée.

Effets sensibilisants

non sensibilisant.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEGESCH STRIP

Date d'impression: 18.12.2017

numéro d'identification: R102-FR-01

Page 7 de 10

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

D'après les données disponibles, la matière ne remplit pas les critères des substances CMR de la catégorie 1 et 2 établies selon 67/548/CEE.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucune information disponible.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Se décompose au contact de l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

log Pow = 0.9 of PH3, Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit se décompose spontanément dans l'eau. Les données écologiques ne décrivent ainsi que l'effet des produits de décomposition.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances de ce mélange ne répondent pas à la PBT-/vPvB-Kriterien REACH, annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes

Présente un très grave danger pour l'eau. (WGK 3)

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code des déchets produit: 061301, Ne pas utiliser d'eau.

L'élimination des matières dégazées se fera en observant la réglementation en vigueur (N/ du code déchets : 060316

emballages vides mais non nettoyés : Rincer à l'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

061301 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE; déchets des procédés de la chimie minérale non spécifiés ailleurs; produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

UN2011

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEGESCH STRIP

Date d'impression: 18.12.2017

numéro d'identification: R102-FR-01

Page 8 de 10

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: PHOSPHURE DE MAGNÉSIUM

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 4.3+6.1

14.4. Groupe d'emballage: I

Étiquettes: 4.3+6.1



Code de classement: WT2

Quantité limitée (LQ): 0

Catégorie de transport: 1

Code de restriction concernant les tunnels: E

tunnels:

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Quantité limitée: E0

Expédition par courrier: Interdit. Tableau d'avertissement à partir de 20 kg net

Transport fluvial (ADN)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: PHOSPHURE DE MAGNÉSIUM

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN2011

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: MAGNESIUM PHOSPHIDE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 4.3+6.1

14.4. Groupe d'emballage: I

Étiquettes: 4.3+6.1



Dispositions spéciales: -

Quantité limitée (LQ): 0

EmS: F-G, S-N

Autres informations utiles (Transport maritime)

Quantité limitée: E0

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN2011

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: MAGNESIUM PHOSPHIDE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 4.3+6.1

14.4. Groupe d'emballage: I

Étiquettes: 4.3+6.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Forbidden

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEGESCH STRIP

Date d'impression: 18.12.2017

numéro d'identification: R102-FR-01

Page 9 de 10

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	Forbidden
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	Forbidden
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	487
IATA-Quantité maximale (cargo):	15 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

Quantité limitée: E0
Passenger-LQ: Forbidden
Cargo Aircraft only

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Expédition par courrier: Interdit. Tableau d'avertissement à partir de 20 kg net

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

-

Information supplémentaire

Expédition par courrier: Interdit. Tableau d'avertissement à partir de 20 kg net

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 3 - pollue fortement l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H260	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH029	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
EUH032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEGESCH STRIP

Date d'impression: 18.12.2017

numéro d'identification: R102-FR-01

Page 10 de 10

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)